

Décision

Générale

colonial

Décision n° 206-169-1910 déléguant M Castaing, Secrétaire-Général pour procéder aux légalisations de signatures.

n° 206-169-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 novembre 1910

Numéro JO
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro
1 décembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la prise de fonctions de M. Castaing, secrétaire général du Gouvernement de la Côte française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 19

— M. Castaing, secrétaire général de 1re classe des Colonies, secrétaire général du Gouvernement de la Côte française des Somalis, est délégué pour procéder aux légalisations de signatures aux lieu el place de M. Pascal, Gouverneur. Art. 2. — La décision du 6 juin 1910 déléguant M. de Touris, secrétaire général p. i. pour procéder aux légalisations de signatures est rapportée . Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.